

DOSSIER D'INSCRIPTION / OPERATION ARGENT DE POCHE - ANNEE 2023 -

A REMETTRE EN MAIRIE POUR LE 10/05/2023

NOM :

Prénom :

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance :

Adresse :

.....

CP :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

PHOTO
D'IDENTITE
(obligatoire)

SITUATION (cochez) :

Lycéen(ne)

Autre Précisez :

Choix de structure : Services techniques EHPAD (vous pouvez cocher les 2)

Mes Disponibilités (1/2 journée) :

- | | | | | |
|---|---|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lundi 26 juin | <input type="checkbox"/> Mardi 27 juin | <input type="checkbox"/> Mercredi 28 juin | <input type="checkbox"/> Jeudi 29 juin | <input type="checkbox"/> Vendredi 30 juin |
| <input type="checkbox"/> Lundi 3 juillet | <input type="checkbox"/> Mardi 4 juillet | <input type="checkbox"/> Mercredi 5 juillet | <input type="checkbox"/> Jeudi 6 juillet | <input type="checkbox"/> Vendredi 7 juillet |
| <input type="checkbox"/> Lundi 10 juillet | <input type="checkbox"/> Mardi 11 juillet | <input type="checkbox"/> Mercredi 12 juillet | <input type="checkbox"/> Jeudi 13 juillet | |
| <input type="checkbox"/> Lundi 17 juillet | <input type="checkbox"/> Mardi 18 juillet | <input type="checkbox"/> Mercredi 19 juillet | <input type="checkbox"/> Jeudi 20 juillet | <input type="checkbox"/> Vendredi 21 juillet |
| <input type="checkbox"/> Lundi 24 juillet | <input type="checkbox"/> Mardi 25 juillet | <input type="checkbox"/> Mercredi 26 juillet | <input type="checkbox"/> Jeudi 27 juillet | <input type="checkbox"/> Vendredi 28 juillet |
| <input type="checkbox"/> Lundi 7 août | <input type="checkbox"/> Mardi 8 août | <input type="checkbox"/> Mercredi 9 août | <input type="checkbox"/> Jeudi 10 août | <input type="checkbox"/> Vendredi 11 août |
| <input type="checkbox"/> Mercredi 16 août | <input type="checkbox"/> Jeudi 17 août | <input type="checkbox"/> Vendredi 18 août | | |
| <input type="checkbox"/> Lundi 21 août | <input type="checkbox"/> Mardi 22 août | <input type="checkbox"/> Mercredi 23 août | <input type="checkbox"/> Jeudi 24 août | <input type="checkbox"/> Vendredi 25 août |
| <input type="checkbox"/> Lundi 28 août | <input type="checkbox"/> Mardi 29 août | <input type="checkbox"/> Mercredi 30 août | <input type="checkbox"/> Jeudi 31 août | <input type="checkbox"/> Vendredi 1 ^{er} sept. |

(*) Selon le nombre d'inscriptions, la Municipalité se réserve le droit de diminuer le nombre de demi-journées par personne, voire de modifier le planning avec votre accord. De plus, si le nombre d'inscriptions est trop important sur l'ensemble de l'opération, un tirage au sort sera alors effectué.

Pièces obligatoires à joindre :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité) | <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile |
| <input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation d'assuré social | <input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire |
| <input type="checkbox"/> Autorisation parentale | |

DOSSIER D'INSCRIPTION / OPERATION ARGENT DE POCHE - ANNEE 2023 -

A REMETTRE EN MAIRIE POUR LE 10/05/2023

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur, en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

↳ La Commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

↳ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

↳ La Commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon fils / ma fille :

Nom : Prénom :

Domicilié(e) à :

A participer à l'opération « Argent de poche »

De plus, j'autorise :

Mon fils / ma fille à rentrer seul (e) après l'animation

L'équipe encadrante à prendre des photos lors des chantiers pour sa communication (presse, journal communal, site internet).

Fait à, le.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès aux données, de rectification des données, d'effacement des données, de limitation du traitement, d'opposition au traitement dans les conditions légales applicables.

Pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter :

Mairie de La Bruffière – 1, Place Jeanne d'Arc – BP30004- 85616 MONTAIGU CEDEX

02.51.46.43.10 – contact@labruffiere.fr – www.labruffiere.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Contact du délégué à la protection des données : e-Collectivités 65 rue Kepler 85000 La Roche sur Yon - 02.51.33.02.72 – contact@ecollectivites.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION / OPERATION ARGENT DE POCHE - ANNEE 2023 -

A REMETTRE EN MAIRIE POUR LE 10/05/2023

CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif « ARGENT DE POCHE »

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 comprenant une pause d'une demi-heure.
- Pour 2023, j'indique toutes les journées pour lesquelles je suis disponible, et la Commune m'indiquera les ½ journées retenues dans la limite de 4 maximum.

Concernant la réalisation du chantier

- Le port du masque est obligatoire (selon les conditions sanitaires en vigueur).
- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements (ne pas mettre de pantalons de jogging) et chaussures (type chaussures de randonnée) adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (pas de chaussures en toile).
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion du chantier.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à **15 € par chantier** et sera versée par **virement bancaire au nom du participant début septembre. Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte de ses parents ou de son tuteur.**
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à, le.....

Signature du participant
Avec la mention « Lu et approuvé »